

Ecrit par le 11 avril 2025

Le 25ème Ban des vendanges : c'est samedi prochain à Avignon !



Avignon, capitale des Côtes du Rhône, fêtera samedi 28 août le Ban des vendanges, organisé par les <u>Compagnons des Côtes du Rhône</u>. Un moment familial, convivial, populaire et gratuit qui marque le début des vendanges.

L'année 2021 a notamment été marquée par le gel (8 avril) et le feu qui a anéanti des centaines d'hectares de vignes à Beaumes-de-Venise la semaine dernière. Pour <u>Louis Buzançais</u>, président des Compagnons, « C'est l'occasion de nous retrouver après une année 2020 frappée par la crise sanitaire. Nous sommes impatients de nous revoir, de partager, de parler de notre passion de la vigne et d'échanger ensemble ».

Le Ban débutera à 16h30 par le défilé des confréries bachiques à partir de l'hôtel de Brantes, il remontera la rue St-Agricol, traversera la place de l'horloge, celle du palais des Papes et poursuivra



Ecrit par le 11 avril 2025

jusqu'à la métropole Notre-Dame des Doms où sera célébrée la messe vigneronne.



Crédit photo: Andrée Brunetti

Ensuite, remontée de l'esplanade jusqu'au jardin des Doms où le Ban sera proclamé par le préfet de Vaucluse, Bertrand Gaume, puis viendra le temps

de la fête. Avec un marché gourmand ouvert dès 17h (charcuteries, porcelet à la broche, fromages, foie gras, truffes, glaces artisanales, pâtisseries), le tout arrosé par du vin blanc, rosé et rouge de la cave coopérative de Ste-Cécile-les-Vignes, sélection 'Révélation et exaltation' de la cuvée « Colombe des Vignes ». Une vente est prévue : 10€ la bouteille, 2€ le verre.

Pour que tout se déroule dans de bonnes conditions, avec le groupe pop-rock Namas Pamous, le pass sanitaire sera demandé à l'entrée à partir de 16h30. Fin de la fête, minuit.





Ecrit par le 11 avril 2025

Le Ban des vendanges à Visan est annulé



En raison des dernières restrictions sanitaires liées au Covid 19, le Ban des vendanges prévu le 21 août à Visan est annulé. Comme les années précédentes, les festivités devaient débuter par un concert à l'église, donné par l'Orchestre de chambre de Lyon, dirigé par Vincent Balse. Après les intronisations, la pressée du raisin et la proclamation du ban, un buffet devait être servi, accompagné des cuvées de l'AOC Villages Visan, offertes par les vignerons présents.

L.M.